

Pères et mères, gardiens et amis de l'enfance, c'est à vous que Nous Nous adressons. Dieu vous a confié des enfants ; i's ne sont vôtres que parce qu'ils sont siens comme vous l'êtes tous vous-mêmes. Votre premier devoir en recevant ce dépôt sacré, c'est de faire tout en votre pouvoir pour que ces enfants restent à Dieu, non pas seulement par le domaine absolu qu'il a sur tous les êtres créés et que personne ne peut lui ravir, mais par le domaine affectueux que ces jeunes cœurs offriront à leur Créateur, à mesure que le développement de leurs intelligences leur permettra de reconnaître qu'ils lui doivent tout, et que, ne vivant que par lui, ils ne doivent vivre que pour lui.

Votre première obligation, à l'égard de vos enfants, est donc de commencer vous mêmes à leur inculquer la connaissance et l'amour de Dieu ainsi que les observances que sa sainte loi nous prescrit. Quand ces enfants grandissent, il faut pourvoir à plus d'instruction. L'acquisition des connaissances humaines, sans être aussi indispensable que l'éducation dans les choses nécessaires au salut de l'âme, est néanmoins de la plus haute importance, et vous ne sauriez la négliger. De là, la nécessité d'envoyer vos enfants à l'école. Cette nouvelle phase dans la vie de ceux qui vous sont si justement chers, ne fait qu'augmenter votre responsabilité. Vous savez qu'il faut que tous ceux que Dieu vous a confiés soient, dès leur enfance, formés à la vie chrétienne ; de là, la nécessité d'avoir des écoles chrétiennes, et toute école qui n'a pas ce caractère ne saurait commander la confiance des parents chrétiens. Vous êtes donc tenus de ne permettre à vos enfants que la fréquentation d'écoles où leur foi et leurs mœurs seront en sûreté. Hélas ! malgré tous vos soins et votre vigilance, il n'arrivera que trop souvent qu'en sortant de sa demeure pour aller chercher l'instruction, le jeune âge sera exposé à de pernicieuses influences ! Que du moins l'école que vous choisirez ne soit pas pour ces jeunes cœurs un lieu dangereux ! Que les instituteurs auxquels vous les confiez vous offrent toutes les garanties désirables ; qu'ils continuent auprès de vos enfants le ministère sacré que vous exercez vous-mêmes ! Que l'école s'harmonise avec le toit paternel pour la formation du cœur ! Que la parole du maître ou de la maîtresse soit l'écho de la parole du père et de la mère enseignant à l'enfant ce qu'il doit croire et lui expliquant les devoirs multiples que requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain.

*
* * *

Cinquante ans et plus avant que ce pays ne fut annexé au Canada, des missionnaires vinrent s'y fixer et leur action n'y a pas été interrom-